

COMMUNE DE GENERAC



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Introduction

- 1. Environnement économique et social de la commune*
- 2. Situation et orientations budgétaires de la collectivité*
- 3. Programmation des investissements*

Conclusion

Table des matières

Pages

Introduction	4
1. Environnement économique et social de la commune	6
11. Les perspectives économiques et financières	7
12. Une nouvelle conception des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales	10
13. La place de notre collectivité dans cet environnement	14
2. Situation et orientations budgétaires de la collectivité	19
21. Respect des grands équilibres	20
211 Stabilité fiscale	20
212 Maîtrise de la dette	23
213 Des charges de personnel adaptées au développement de la commune	25
22. Tendances budgétaires 2017	27
221 Résultats globaux	27
222 tendances budgétaires 2017 en matière de fonctionnement	29
3. Programmation des investissements	31
31. Optimisation de la CAF et stratégie de financement	32
32. Elaboration d'un plan pluriannuel d'investissement	34
33. Tendances 2018 en matière d'investissement	35
Conclusion Générale	37

INTRODUCTION

Définition

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) vient en soutien du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT.

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, (Art. L.2312-1 du CGCT). En cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Article L2312- Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 (dite LOI NOTRe)

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette**. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique*

Délibération, compte-rendu de séance et publicité

Elle est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (*décret n°2016-841 du 24/06/2016*).

Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication...) (*Décret n°2016-841 du 24/06/2016*).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption.

(Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.)

Objectifs

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le DOB offre l'opportunité d'exposer les éléments du contexte qui président à l'élaboration du budget. Ces éléments sont de plusieurs ordres.

- Economique tout d'abord, puisque dans l'économie mondialisée où nous évoluons, chaque pays, chaque zone géographique est de plus en plus interconnectée aux autres. Construire le budget 2018 revient donc en premier lieu à saisir le contexte financier qui l'environne.
- Politique ensuite, puisque l'exécutif, responsable de la politique budgétaire de la commune, a fixé des objectifs macro-économiques sur la mandature, que le budget primitif 2018 doit respecter.

Cette année encore, les choix effectués par notre collectivité, prendront en compte à la fois la nécessaire rigueur budgétaire et le souci permanent d'améliorer les services rendus à la population.

1. Environnement économique et social de la commune

11- Perspectives économiques et financières

12- Une nouvelle conception des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales

13- La place de notre collectivité dans cet environnement

11- Perspectives économiques et financières

(Sources : Prévisions du FMI sous la direction de M. Obstfeld et Débat d'orientation budgétaire - Caisse d'épargne -)

Le FMI révisé ses perspectives de croissance à la hausse

Christine Lagarde, directrice générale du Fonds Monétaire International (FMI), avait clairement laissé entendre lors d'un discours à Harvard, que la conjoncture continuait à s'améliorer.

Le FMI a de fait à nouveau relevé ses prévisions de croissance mondiale. Il a, pour 2017 et 2018, augmenté d'un dixième de point, à 3,6 % et 3,7 % respectivement, son pronostic. « *Pour l'année 2017, les perspectives plus brillantes sont dues aux pays industrialisés tandis que celles de 2018 le doivent aux pays émergents et en développement.* »

Pour la zone euro, l'activité, au premier semestre, a surpris par sa vigueur. En 2017, le PIB de la zone devrait croître de 2,1 %. C'est mieux que les 1,7 % avancés en avril dernier. L'Allemagne est créditée de 2 % et la France de 1,6 %. L'Espagne caracole avec 3,1 %.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour très progressif de l'inflation.

En 2018 la croissance pourrait ralentir pour atteindre + 1,7% en moyenne, à mesure que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité, se dissiperont. A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir, rejoignant son niveau potentiel.

Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif permettant l'accroissement de ce potentiel, pourraient permettre d'enrichir la croissance à long terme.

Seuls les Etats-Unis et le Royaume-Uni, par rapport aux espoirs du printemps dernier, voient leurs prévisions abaissées. Pour les Etats-Unis, le FMI attend d'en savoir plus sur la réforme fiscale de la nouvelle administration. L'institution, en prévoyant une croissance de 2,2 % cette année et 2,3 % en 2018, se base sur l'hypothèse d'un environnement inchangé et non plus sur les promesses d'une hausse de la dépense publique de Donald Trump. La Grande-Bretagne pâtit des premiers effets du Brexit. Son PIB ne devrait augmenter que de 1,7 % cette année puis 1,5 % en 2018.

Quant à la Chine, les prévisions ont été très légèrement relevées à 6,7 % pour 2017 et 6,4 % en 2018

Pour les autres pays, la Russie voit ses prévisions de croissance inchangées à 1,4 % pour les deux années, tout comme l'Inde à respectivement 7,2 % et 7,7 %. Parmi les autres pays du G7, le Japon est à 1,3 % en 2017 et 0,6 % en 2018 et le Canada voit ses prévisions améliorées pour cette année à 2,5 % mais légèrement abaissées l'an prochain à 1,9 %.

Mais des sujets d'inquiétude subsistent

- L'insuffisante croissance des salaires.

L'institution multilatérale appelle les gouvernements à entreprendre des réformes pour consolider cette reprise. « *Les responsables politiques devraient saisir le moment : la reprise reste incomplète et la fenêtre d'opportunité qu'offre l'actuel cycle haussier ne sera pas ouverte éternellement* », prévient Maurice Obstfeld. Il faut aborder ce moment comme une opportunité de faire les changements nécessaires à une prospérité à long terme. Ce dernier se montre aussi inquiet de l'évolution des revenus. « *La croissance des salaires nominaux et réels reste faible* ». Cette tendance s'inscrit dans un contexte de recours au temps partiel non désiré, d'une faible productivité et d'attentes d'une inflation basse. « *Les gouvernements devraient veiller à corriger les distorsions qui pourraient avoir rogné de manière excessive le pouvoir de négociation des salariés* », préconise le chef économiste.

- L'insuffisante croissance de la production par tête dans les pays industrialisés.

Vu la faible hausse de la population, cette croissance devrait s'établir à 1,4 % en moyenne par an sur la période 2017-2022 après 2,2 % entre 1996 et 2005.

- La hausse de l'endettement public et privé

Les marchés financiers, au plus haut, ne prennent pas suffisamment en compte les risques géopolitiques mondiaux. En clair, la croissance actuelle est loin d'être consolidée et assurée à moyen terme. Un accident n'est pas à exclure.

En France plus particulièrement nous pouvons remarquer :

- **une croissance au-delà du potentiel**

Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française.

La progression du PIB devrait afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,8% en moyenne pour 2017 et 2018, avant de décélérer à + 1,3% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel. La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T2 (14,4%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir à la hausse (9,7% en septembre), suite à la fin de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés.

Les hypothèses retenues dans la LPFP 2018-2022 (loi de programmation des finances publiques) retiennent elles une stabilité du taux de croissance égal à 1.7% jusqu'en 2021 et une légère augmentation en 2022 pour atteindre 1.8%.

- **retour progressif de l'inflation**

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année l'inflation devrait atteindre 1% en 2017, un niveau bien supérieur à 2016 (+ 0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. En moyenne elle atteindrait 1,3% en 2018.

Après s'être fortement apprécié passant de 1,05 fin 2016 à 1,19 en septembre 2017, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international. Pour autant, le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

- **Maintien de bonnes conditions de crédits**

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédits se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement.

- **Une lente consolidation budgétaire**

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

12- Une nouvelle conception des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales

3 textes définissent pour les années à venir les nouvelles orientations des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales.

LOI n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018

LOI n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017

Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 adopté en lecture définitive par l'assemblée nationale le 21 décembre 2017.

En 2018, l'association des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques change de forme.

Elle passe d'une logique de baisse des dotations (cf. Contribution au redressement des finances publiques, CRFP) à une logique de maîtrise de la dépense publique dont les modalités seront prochainement définies dans le cadre d'une contractualisation avec les plus grosses collectivités.

121 - Economies et contractualisation

La contribution au redressement des finances publiques (CRFP) de 2014-2017 s'est élevée à **11,5Md€** au total, soit pour notre commune :

	2014	2015	2016	2017	CUMUL
Prélèvements annuels sur la DGF	24 819,00 €	24 819,00 €	24 819,00 €	24 819,00 €	
		61 455,00 €	61 455,00 €	61 455,00 €	
			62 104,00 €	62 104,00 €	
				31 692,00 €	
	24 819,00 €	86 274,00 €	148 378,00 €	180 070,00 €	439 541,00 €

La LFI 2018 met fin à ces mécanismes mais les prélèvements antérieurs sont **pérennisés**.

L'effort demandé aux collectivités locales sur la période 2018 – 2022 atteindra 13Md€ :

Il ne prendra plus la forme d'une réduction des dotations. Il se traduira pour les collectivités par un double objectif au niveau national :

- 1) Un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales de +1,2%/an (en valeur et à périmètre constant)
- 2) Un objectif national d'évolution du besoin annuel de financement des CL (= emprunts minorés des remboursements de dette) de -2,6 Md€, pour arriver à un désendettement total de 13 Md€ sur les 5 ans.

En application des I et II de l'article 13 de la LPFP, toutes les collectivités territoriales sont concernées par cet effort :

I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II – À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Des contrats 2018-2020 conclus à l'issue d'un dialogue entre l'Etat et les plus grandes collectivités (article 29 de la LPFP) :

Objet des contrats : consolider la capacité d'autofinancement des collectivités concernées et organiser leur contribution à la réduction des dépenses et du déficit publics

Collectivités concernées :

- Régions, Départements et Métropole de Lyon
- Communes et EPCI dont les DRF (dépenses réelles de fonctionnement) 2016 du compte de gestion du budget principal sont > à 60M€.
- Pour les autres collectivités, contractualisation possible sur la base du volontariat.

Les contrats déterminent sur le périmètre du budget principal :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement;
- Et, pour les collectivités et les établissements dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement

122 – Les concours financiers de l'Etat

Péréquation verticale

- DGF

La LFI 2018 ne change pas l'architecture de la DGF des communes, à l'exception de la fin de la réduction pour CRFP :

- une dotation forfaitaire
 - Composante 1 = dotation forfaitaire perçue en 2017 (qui comprend les réductions pour CRFP de 2014 à 2017)
 - Composante 2 = part variable en fonction des variations de population
- un écrêtement si le PF (potentiel fiscal) > 75% PF national
 - Proportionnel au Potentiel Fiscal de la commune
 - Pour notre commune le PF 2017 est de 600.38 par habitant contre 831.57 de PF moyen pour la strate

- **DSR et DNP** resteront pour nous relativement stables, on ne doit pas s'attendre aux accroissements des années précédentes

- Fonds de soutien à l'investissement local

« *Priorité sera donnée à l'investissement local* », a souligné le ministre de l'Intérieur en indiquant que l'Etat portera son effort à « **1,8 milliard d'euros en 2018** :

- au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, 996 millions d'euros),
- de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL, 665 millions d'euros)
- et la dotation de soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (150 millions d'euros).

Le gouvernement « *veut ancrer dans la durée son soutien à l'investissement et donc il pérennise la DSIL dans la loi de finances pour les prochaines années* », a annoncé Gérard Collomb.

Péréquation horizontale (FPIC)

Le montant alloué au Fonds de péréquation intercommunal et communal est définitivement plafonné à 1 Md€, enveloppe en vigueur depuis 2016.

En 2017, pour la première fois depuis sa création, notre commune a vu le montant perçu diminuer (**103 947 euros contre 109 497 en 2016**). L'explication fournie par les services de l'Etat étant que l'enveloppe globale étant inchangée, le nombre de communes bénéficiaires étant en augmentation, la part de chacun ne peut que s'amointrer.

123 – Nouveau dégrèvement sur la taxe d’habitation des résidences principales.

Principe :

A compter de 2018, un nouveau **dégrèvement** s’ajoute aux exonérations existantes.

Il vise à dispenser de TH sur la résidence principale environ 80 % des foyers d’ici 2020.

Progressivité sur 3 ans :

- Abattement de 30 % au maximum en 2018
- Abattement de 65 % au maximum en 2019
- Abattement de 100 % au maximum en 2020

Le calcul se fera en fonction de conditions de ressources :

- RFR < 27 000 euros pour une part,
- majorés de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple)
- puis de 6 000 euros par demi-part supplémentaire.

L’impact pour les collectivités

A ce jour, l’impact devrait être nul, un dégrèvement étant une réduction d’impôt pour le redevable, prise en charge par l’Etat.

Mais à moyen terme, il existe un risque :

- De voir le dégrèvement se transformer en une exonération, plus ou moins compensée.
- De voir disparaître la taxe d’habitation et de devoir mettre en place une refonte plus large de la fiscalité locale.

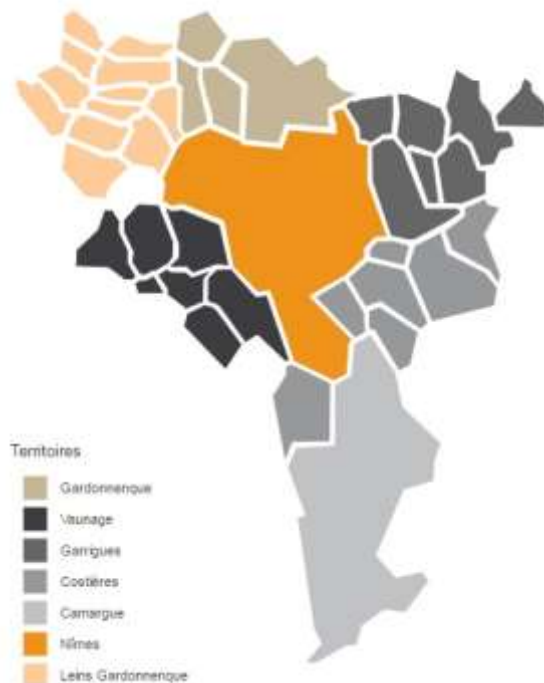
124 - La revalorisation forfaitaire des bases

L’article 99 de la LFI 2017 a « automatisé », à compter de 2018, la procédure de revalorisation forfaitaire des bases :

- En 2017, le taux qui avait été fixé en loi de finances est le plus bas depuis l’instauration de cette règle dans les années 70 : +0,4% (au lieu de +1% en 2016).
- Le dernier alinéa de l’article 1518 bis du CGI prévoit qu’à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées en fonction de l’indice des prix à la consommation entre novembre N-2 et novembre N-1, le taux retenu pour 2018 sera de 1,2%.
- En cas de déflation, aucune dévalorisation des bases (coefficient maintenu).

13 – La place de notre collectivité dans cet environnement

Les communes de l'agglomération



131 – Environnement géographique et politique

Générac appartient à la communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Dans le paysage institutionnel, l'Agglomération est un échelon dédié à la mutualisation des moyens ; c'est aussi un espace de solidarité entre les communes membres et surtout un territoire de projets. Nîmes Métropole a pour mission de contribuer à la réalisation d'un axe commun de développement à l'échelle du bassin de vie de l'agglomération.

2017 a marqué l'entrée de notre communauté d'agglomération dans une nouvelle ère. L'application, à compter du 1er janvier 2017 des dispositions de la loi NOTRe a en effet modifié le périmètre géographique, mais aussi celui des compétences qui sont exercées par la communauté d'agglomération

Le périmètre de la communauté d'agglomération n'avait pas évolué depuis plusieurs années (27 communes). Douze nouvelles communes issues de la communauté de communes Leins Gardonnenque ont intégré la communauté d'agglomération

En ce qui concerne les prises de compétence, on peut citer :

- en 2016 la compétence pour la gestion des eaux pluviales.
- en 2017 des compétences ayant un caractère plus économique, telles que :
 - transfert des zones d'activités économiques (ZAE)
 - compétence tourisme pour Saint Gilles
- 2018 verra la communauté d'agglomération relever le défi de la politique de Gestion des Milieux Aquatiques et De Prévention des Inondations (GEMAPI). Nous devons nous attendre à une augmentation des prélèvements sur

les attributions de compensation difficilement chiffrable à ce jour.

Conformément aux objectifs contenus dans le schéma de mutualisation 2016-2020, la CANIM a poursuivi en 2017 la consolidation des périmètres de mutualisation existants (Plate-forme administrative, DUIN, instruction ADS, Pôle Fiscalité, CIUVP, CEP, Médecine Préventive), tout en les adaptant aux besoins évolutifs des communes.

Notre commune utilise largement ces services et voit donc leur coût prélevé sur l'attribution de compensation

		Transfert de compétence	Prestations de Service					
	AC initiale	Pluvial	CIUVP	Plateforme administrative	Pôle fiscalité	CEP	DSI (DUIN)	MONTANT AC A PAYER
2016	337 410,60 €	-16 908,67 €	-8 131,00 €	-1 032,49 €	-9 216,00 €	-854,18 €	-9 360,00 €	291 908,26 €
2017	318 002,60 €		-8 002,67 €	-1 296,35 €	0,00 €	-490,92 €	-7 999,80 €	300 212,87 €

A ces montants prélevés doivent s'ajouter 4 687,66 euros comptabilisés au compte 62 au titre de l'ADS (Application Droit des Sols) en vertu d'un contrat de mise à disposition.

132 – Environnement financier et budgétaire : évolution globale des principales ressources externes

Evolution DGF, FPIC, compensations

	2013	2014	2015	2016	2017 réalisé	2018 prév.
Dotation forfaitaire						
Base de calcul : dotation forfaitaire n-1 retraitée	472 437	472 730	472 730	388 990	328 629	296 937
part dynamique de la population			2 526	1 743	523	500
correction		0	8	0	0	0
Contribution de la commune	-	-24 819	-24 819 -61 455	-62 104	-31 692	0
Total	472 437	447 911	388 990	328 629	297 460	297 437
DSR	70 232	75 440	103 387	122 942	163 800	163 800
DNP	98 001	92 315	102 210	100 249	100 683	100 683
Total DGF	640 670	615 670	594 587	551 820	561 943	561 920
Total/POP	157,57	151,31	145	134	136	
FPIC	44 464	65 500	90 161	109 497	103 947	104 000
DGF + FPIC	685 134	681 170	684 748	661 317	665 890	665 920
Compensations						
TH	41 469	42 424	48 276	39 968	52 169	52 000
TFB	8646	6 906	4 463	3 255	1 263	1 200
TFNB	26 850	25 955	23682 +2	21 494	20 341	20 300
TPCFE	944	743	491	416	130	130
Total compensations	77909	76 028	76 914	65 133	73 903	73 630
Total général	763 043	757 198	761 662	726 450	739 793	739 750
Evolution/ 2013		5 845	1 381	36 593	23 250	23 293

Ce premier tableau nous montre l'évolution des deux ressources essentielles venant de l'Etat : la DGF (dotation globale de fonctionnement) et le FPIC (fond de péréquation intercommunal et communal). Les dotations de compensations ne prennent pas en compte la prise en charge de la réforme de la taxe d'habitation, car à ce jour nous ne pouvons pas savoir quel sera le montant compensé et le montant directement encaissé.

La dotation forfaitaire, composante essentielle de la DGF, a vu son montant de base fortement impacté par le prélèvement effectué au titre de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics : **439 541 euros** entre 2013 et 2017. Ces prélèvements ont été en partie compensés par un accroissement de la DSR (dotation de solidarité rurale), mais sont pérennisés. La réforme du calcul de la DGF est repoussée une fois de plus.

Si en 2012 (année de mise en place du **FPIC**), la péréquation horizontale avait pour objectif de suppléer aux insuffisances de la péréquation verticale, nous constatons aujourd'hui un ralentissement de ce mouvement. L'accroissement différé en 2016 n'a pas été rattrapé et il ne le sera pas, le montant global du FPIC restant bloqué à 1 milliard d'euros.

Le tableau suivant permet de compléter le tableau de nos ressources externes, et d'ajouter aux ressources venant de l'état, celles issues directement de la **coopération avec Nîmes Métropole**.

Nous constatons que ces ressources s'amenuisent au fur et à mesure des prises de compétence nouvelles de la communauté d'agglomération et du renforcement des actions de partenariat. Nous devons toutefois nuancer cette remarque par la prise en compte du versement des fonds de concours, qui abonde le budget d'investissement.

Ressources externes impactées par la loi de finances

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 prévisionnel
Dotation forfaitaire	640 670	615 566	594 587	551 820	561 943	561 920
DGD	0	0	10 517	0	0	0
Compensations de taxes	77 909	76 028	76 914	65 133	73 903	73 630
Sous-total dotations de l'ETAT Péréquation verticale	718 579	691 594	682 018	616 953	635 846	635 550
Fonds individuel de garantie de ressources (FNDR)	8 941	8 941	8 941	8 941	8 941	8 941
FPIC	44 464	65 500	90 161	109 497	103 947	104 000
Sous total péréquation horizontale : Partage Nîmes Métropole/commune	53 405	74 452	99 102	118 438	112 888	112 941
Attribution de compensation nette	329 332	321 111	311 237	291 908	300 213	300 200
Dotation de solidarité communautaire	38 765	38 765	38 765	38 765	38 765	38 765
Sous total dotations Nîmes-Métropole	368 097	359 876	350 002	330 673	338 978	338 965
TOTAL	1 140 081	1 125 922	1 131 122	1 066 064	1 087 712	1 087 456

2. Situation et orientations budgétaires de la collectivité

21. Le respect des grands équilibres

211- Stabilité fiscale

212- Maîtrise de la dette

213- Maîtrise des charges de personnel

22. Tendances budgétaires 2017 et 2018

221- Résultats globaux provisoires 2017

222- Tendances 2017 et 2018 en matière de fonctionnement

21 Le respect des grands équilibres

211. La stabilité fiscale

Maintient des taux d'imposition communaux au niveau de ceux de 2008

Un des engagements prioritaire de notre municipalité avait été de ne pas augmenter les taux d'imposition. Nous avons tenu cet engagement au cours du mandat précédent, nous mettrons tout en œuvre pour continuer dans cette voie. Cette stabilité fiscale est à contre courant de la politique pratiquée par les autres communes. Elle n'a pu être menée à bien que par des efforts de gestion conséquents que nous désirons poursuivre.

Stabilité des taux et évolution des bases

Taux	Commune	Strates 2016 nationales
taxe d'habitation foncier bâti	16,27%	14,24%
foncier bâti	23,55%	19,27%
foncier non bâti	64,70%	52, 24%

Bases	2014	2015	2016	2017	en € par habitant pour 2016	
					commune	strate nationale
taxe d'habitation	4 672 700	4 775 000	4 891 440	4 996 394	1 199	1 376
foncier bâti	3 049 070	3 130 000	3 227 176	3 264 659	779	1 200
foncier non bâti	170 240	169 100	170 086	168 228	41	22

Evolution des produits

S'agissant des bases communales de TH, TFB et TFNB, il convient de noter qu'à l'exception de celles relatives à la TFNB, elles sont inférieures à la moyenne des bases régionales et nationales. Le phénomène est particulièrement sensible pour les bases de TFB. Ceci explique que les taux communaux soient eux supérieurs à la moyenne des taux régionaux.

L'évolution de nos bases de taxation (valeur locative) est liée :

- A la revalorisation annuelle décidée par l'Etat (1% en 2016 et **0.4% en 2017**)
A partir de 2018 la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).
- Et aux mouvements d'entrée et de sortie de la base :
 - o Mouvements en accroissement pour la TH et le TFB
 - o Mouvements en diminution pour la TFNB liés à la mise en jachère de plus en plus de terres autrefois cultivées.

Pour lutter contre la faiblesse de nos bases, il convient de mener une action efficace pour assurer l'équité fiscale au sein de la commune. C'est-à-dire faire entrer dans les bases de taxation les biens insuffisamment taxés, taxés avec retard ou pas taxés du tout.

Les produits sont issus essentiellement de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, et malgré des taux élevés restent souvent inférieurs à ceux de la région.

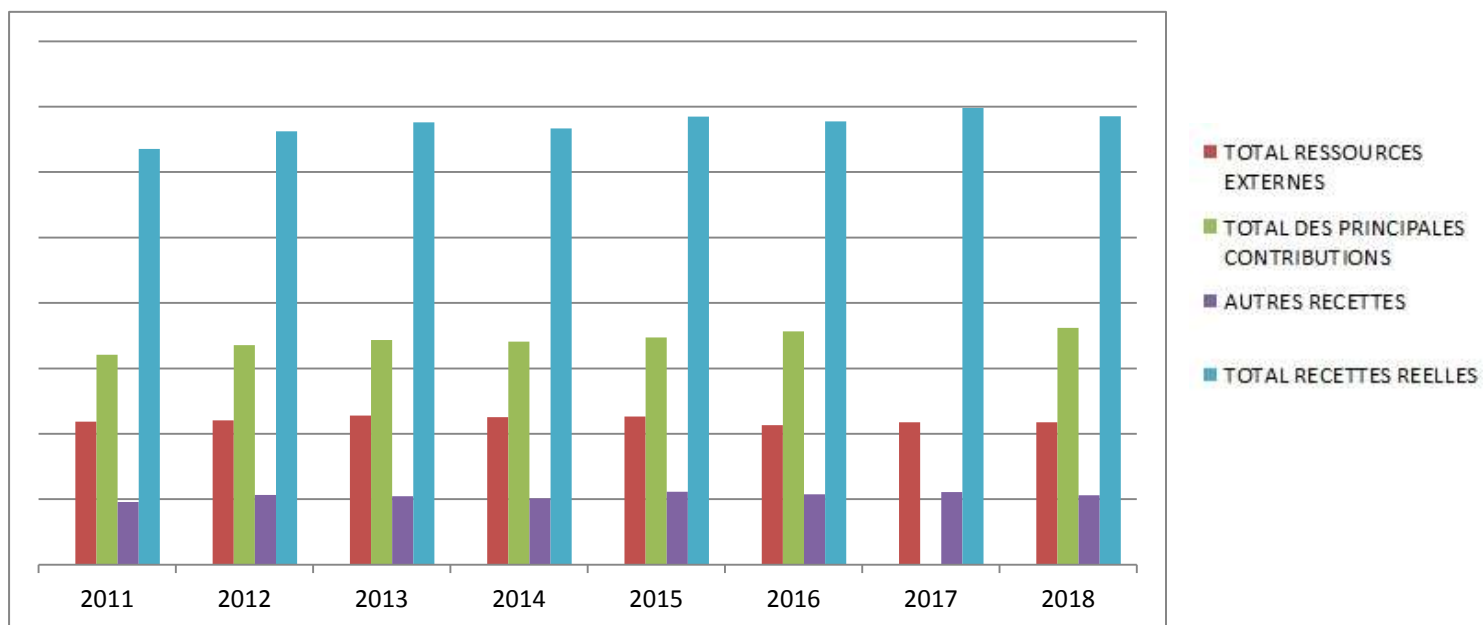
Produits (avec rôles Supplémentaires)	2014	2015	2016	2017	en € par habitant pour 2016	
					pour la commune	strate nationale
taxe d'habitation	760 248	811 367	803 268	823 768	195	196
foncier bâti	718 061	749 713	760 159	768 904	186	231
foncier non bâti	110 176	109 313	110 046	108 844	27	12

Evolution de la ressource fiscale parmi les autres recettes

Les impôts représentent aujourd’hui plus de 52% de nos recettes réelles récurrentes, cette importance croissante est liée à la baisse des dotations venant de l’Etat.

Ressources réelles

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL RESSOURCES EXTERNES	1 103 522	1 140 081	1 125 922	1 131 122	1 066 064	1 087 712	1 087 456
TOTAL DES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS	1 677 177	1 717 310	1 704 267	1 735 205	1 783 819	1 846 709	1 808 485
AUTRES RECETTES	531 832	523 068	504 411	556 984	537 793	555 694	530 000
TOTAL RECETTES REELLES	3 312 531	3 380 459	3 334 600	3 423 311	3 387 676	3 490 115	3 425 941
impôts/recettes réelles	50,6%	50,8%	51,1%	50,6%	52,6%	52,9%	52,70%



12 Maîtrise de la dette

Etat de la dette au 01/01/2018

Organisme prêteur	Date du contrat	Durée	Montant du contrat	Nature du taux	Dette en capital au 01/ 01 /2018	Echéances de l'exercice 2018
Caisse d'épargne LR						
P CE 3 Réaménagé	2010	144 mois	366 178,62	F	148 780,38	38 034,40
P CE 4	2015	240 mois	200 000,00	F	183 808,84	12 564,33
Total P CE			566 178,62		332 589,22	50 598,73
Crédit Agricole du L						
P CA 13	2010	180 mois	90 000,00	V	47 565,55	7 000,36
P CA 14 Renégociation	2010	300 mois	1 000 000,00	V	749 079,01	52 217,92
P CA 15 Renégociation	2010	300 mois	2 025 006,00	F	1 587 796,42	130 949,52
PCA 16 Rachat prêt DEXIA	2011	240 mois	868 369,00	V	613 862,53	51 042,40
Total P CA			3 983 375,00		2 998 303.51	241 210,20
DEXIA -Crédit local de F						
P CLF 6	2005	360 mois	650 000,00	F	463 508,25	36 139 ,51
P CLF 7	2006	360 mois	106 000,00	R	76 340.00	3 110,10
P CLF 8	2007	360 mois	700 000,00	V	532 975, 35	19 239,72
Total P CLF			1 456 000,00		1 072 823,60	58 489,33
Total général			6 005 553,62		4 403 716.33	350 298,26

	Prêts récents
	Prêts anciens renégociés
	Prêts anciens

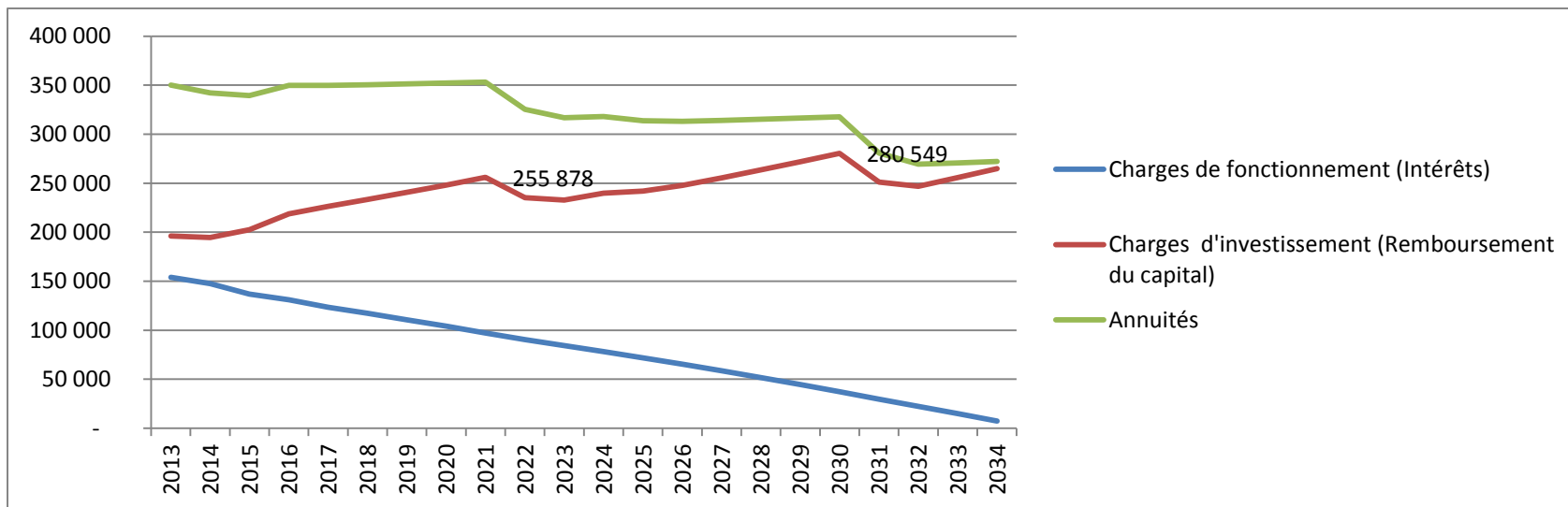
La dette est toujours concentrée en 9 prêts consentis par 3 prêteurs. Aucun nouvel emprunt n'a été négocié depuis 2015. Notre encours de dette a diminué de 226 340 euros, passant de 4 630 056 € à 4 403 716.

Le montant de l'annuité 2017 a été de de 348 987 €, elle s'est décompose :

- En intérêts, figurant dans les charges de fonctionnement, qui ne représentent qu'une faible partie de nos charges réelles de fonctionnement à hauteur de 122 648 € : soit 3.07%
- En remboursement d'emprunt, impactant le budget d'investissement à hauteur de 226 339 €

L'évolution de ces annuités est représentée dans le graphique ci-dessous, sachant que cette projection est peu réaliste puisque d'ici 2035 beaucoup de choses auront évolué : nouveaux emprunts contractés pour faire face aux besoins d'investissements, évolution des taux d'intérêts, perte de la compétence d'une partie ou de la totalité de la gestion de la dette au profit de l'intercommunalité...

Evolution de la charge de la dette



213 Des charges de personnel adaptées au développement de la commune

Evolution des charges de personnel

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 provisoire	2018 prévisionnel
charges de personnel	1 304 066	1 357 044	1 380 043	1 386 698	1 480 518	1 595 547	1 570 688	1 595 000
atténuation de charges	60 747	44 762	38 220	21909	24 216	22 831	40 400	40 000
charges nettes	1 243 317	1 312 282	1 341 823	1 364 789	1 456 302	1 572 716	1 530 288	1 555 000
population INSEE	3 852	3 944	4 032	4 032	4 061	4 081	4 091	
euros/habitant commune	323	333	333	338	358	385	374	
euros/ habitant région	445	472	489	518	473	441		
% des charges réelles de fonctionnement	42%	45,00%	45,20%	45,18%	44,94%	52%	47,86%	

Evolution des effectifs

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 réel	2018 tendance
effectifs	46	51	55	53	51	53 moyenne entre 51 et 55	47 Au 31/12	48
équivalent temps plein (ETP) avec HS				42,9	44,3	47,5	42,45	43,25

Prévisions d'évolution des charges de personnel en 2018

<p>Mouvements de personnel</p> <p>Diminution en nombre : 1 apprentie</p> <p>Augmentation en nombre : 1 coordinateur petite enfance 1 agent service technique</p> <p>Augmentation des heures . 2 passages à temps partiel toute l'année</p>	<p>16 500</p>
<p>Evolution de carrière statutaire</p> <p>avancement d'échelon et avancements de grade, tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> . de ↗ de la valeur du point indiciaire . de la refonte des échelles indiciaires 	<p>10 800</p>
<p>Divers</p> <p>Formation assurance statutaire</p>	<p>inchangé</p>
<p>Total</p>	<p>27 500</p>

Les charges de personnel ont été relativement stables depuis 2012. Elles sont largement au-dessous du ratio du coût en euros par habitant pour les communes de la région appartenant à la même strate.

Leur progression en 2015 et 2016 reflète la volonté municipale d'offrir toujours plus de services à la population et de renforcer certains secteurs par l'embauche de personnel compétent, formé et à fort potentiel d'évolution.

Il a été fourni un effort particulier en 2017 au niveau de la réorganisation des services en particulier pour tout ce qui touche à l'enfance. Cela a permis de réaliser des économies conséquentes.

2017 a aussi enregistré un effort conséquent en matière de formation, qui se poursuivra dans les années à venir.

L'évolution du montant des charges de personnel deviendra de ce fait essentiellement liée à une amélioration qualitative, que ce soit en terme de formation ou d'évolution statutaire du personnel existant.

22. Tendances budgétaires 2017

221. Résultats globaux provisoires 2017

Dépenses		Recettes	
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Réalisations de l'exercice	3 435 300,91	Report de l'exercice 2016	391 070,80
		Réalisations de l'exercice	3 707 579,78
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Report de l'exercice 2016	381 531,65	Réalisations de l'exercice	1 778 316,65
Réalisations de l'exercice	1 578 067,15	Reste à réaliser	-
Totaux	5 394 899,71		5 876 967,23

Résultat de fonctionnement	663 349,67
Résultat d'investissement	- 181 282,15
Résultat global 2017	482 067,52

Les résultats globaux provisoires de l'exercice 2017 laissent apparaître :

Un résultat global cumulé de 482 067.37 euros soit :

- Un résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de 272 278.87 euros, auxquels s'ajoute le report venant des exercices précédents. L'augmentation de ce résultat par rapport à celui de 2016 est encourageante et reflète les efforts de gestion menés au cours de l'exercice, en particulier au niveau des charges de personnel.
- Le déficit d'investissement atteindra environ 181 531.6 232 euros. Il se résorbe d'une façon conséquente au cours de cet exercice et ceci sans avoir eu recours à l'emprunt.

Pour les années à venir nous allons poursuivre la maîtrise de nos dépenses d'une part et travailler à l'optimisation de nos ressources d'autre part. Il s'agira plus pour nous de gagner en efficience et en efficacité que de diminuer mathématiquement des dépenses ou rechercher des recettes nouvelles.

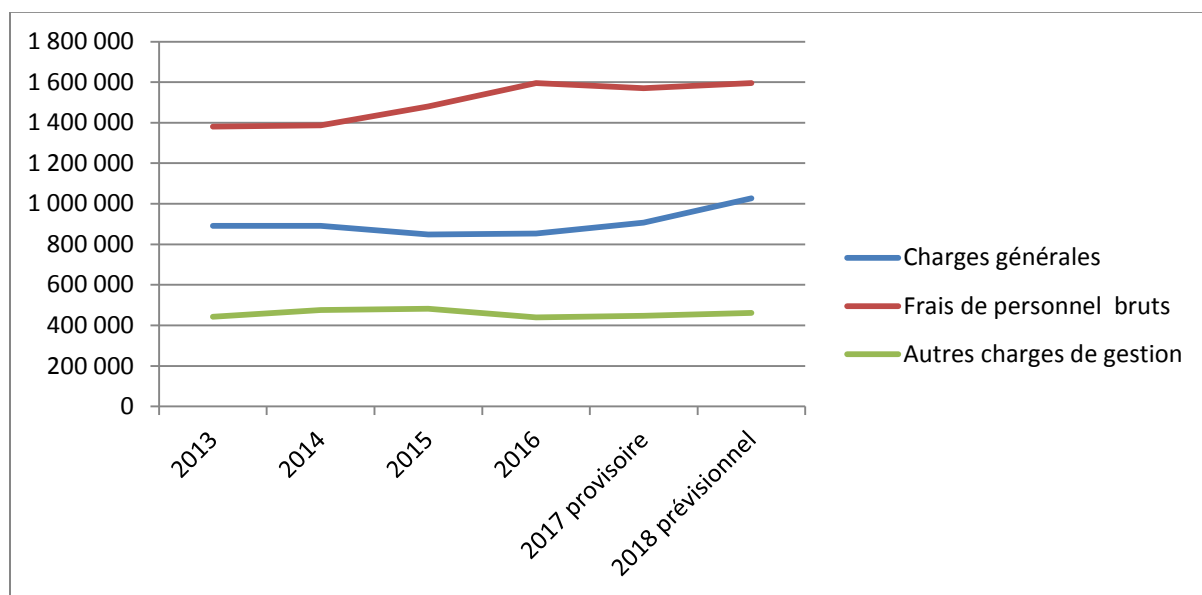
222- Tendances 2018 en matière de fonctionnement

Ressources réelles

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 %	2 018 prévisionnel
Péréquation verticale	711 040	718 579	691 594	682 018	616 953	635 846	635 550
Péréquation horizontale	23 442	53 405	74 452	99 102	118 438	112 888	112 941
Dotations Nîmes Métropole	369 040	368 097	359 876	350 002	330 673	338 978	338 965
TOTAL RESSOURCES EXTERNES	1 103 522	1 140 081	1 125 922	1 131 122	1 066 064	1 087 712	1 087 456
Impôts : contributions directes			1 600 125	1 670 393	1 673 473	1 691 569	1 708 485
			38 431	73 802	62 839	17 553	70 000
	1 523 338	1 568 472	1 561 694	1 596 591	1 610 634	1 674 016	1 638 485
Taxe sur l'électricité	86 244	93 660	92 189	89 231	93 228	89 413	90 000
Taxe additionnelle aux droits de mutations	67 595	55 178	50 384	49 383	79 957	83 280	80 000
TOTAL DES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS	1 677 177	1 717 310	1 704 267	1 735 205	1 783 819	1 846 709	1 808 485
SOUS TOTAL 1 (ressources externes + impôts)	2 780 699	2 857 391	2 830 189	2 888 327	2 849 883	2 934 421	2 895 941
AUTRES RECETTES	531 832	523 068	504 411	556 984	537 793	555 694	530 000
TOTAL RECETTES REELLES (013+70+71+73+74+75)	3 312 531	3 380 459	3 334 600	3 423 311	3 387 676	3 490 115	3 425 941
impôts/recettes réelles	50,6%	50,8%	51,1%	50,6%	52,6%	52,9%	52,70%
impôt + recettes externes/recettes réelles	84%	84,50%	85%	84%	84%	84%	84,50%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières

	2013	2014	2015	2016	2017 provisoire	2018 prévisionnel
Charges générales	891 648	891 129	848 826	853 269	907 422	1 026 467
Frais de personnel bruts	1 380 043	1 386 698	1 480 517	1 595 547	1 570 688	1 595 000
Autres charges de gestion	442 582	475 997	482 781	439 167	446 777	461 608



3. Programmation des investissements de la collectivité

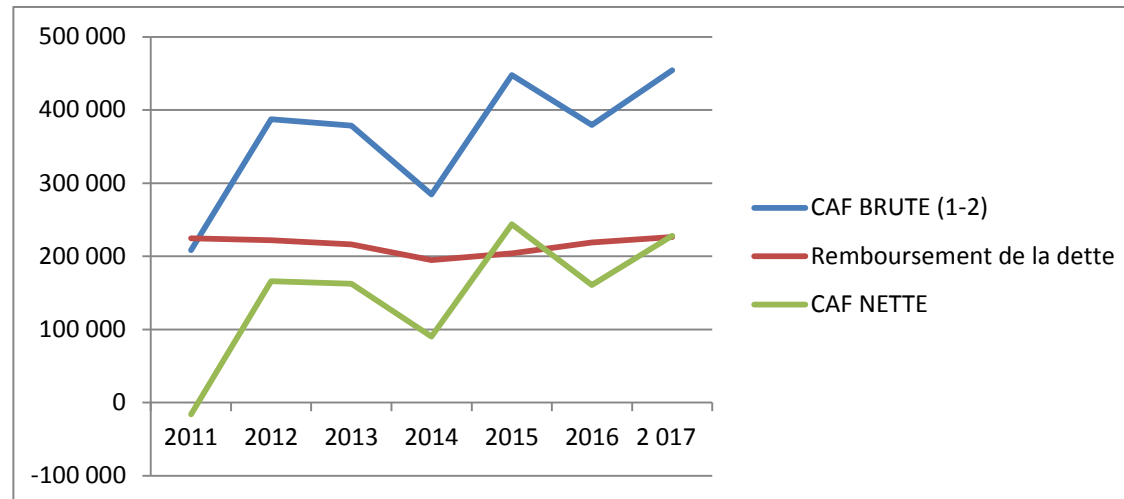
31 Optimisation de la CAF et stratégie de financement

32 Elaboration d'un plan pluriannuel d'investissements

33 Tendances 2018 en matière d'investissement

31 Optimisation de la CAF et stratégie de financement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2 017
CAF BRUTE (1-2)	208 583	387 538	378 782	284 656	447 881	379 491	454 342
Remboursement de la dette	224 474	221 796	216 301	194 603	204 133	218 829	226 369
CAF NETTE	-15 890	165 742	162 481	90 053	243 748	160 641	227 973



	2012	2013	2014	2015	2016	2 017
Capital restant dû	5 264 000	5 046 000	4 821 521	4 848 884	4 630 055	4 403 716
CAF brute	387 538	378 782	284 656	447 881	379 491	454 342
Capacité de désendettement	13,58	13,32	16,93	10,82	12,2	9,69

L'évolution de la CAF brute suit la même tendance que le résultat comptable. Elle représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement du capital de la dette et dépenses d'équipement).

Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles, hors produits exceptionnels (cession d'immobilisation).

La CAF nette = CAF brute – remboursement de l'emprunt.

La CAF, de façon générale évolue en dents de scie. Après une augmentation conséquente en 2015, elle a connu un léger tassement en 2016, pour redémarrer en 2017.

Cette évolution est due :

- A la stabilisation des charges de personnel et des pénalités pour insuffisance de logements sociaux
- A une augmentation de certaines dotations qui viennent compenser l'accroissement des charges a caractère général

La CAF se situe toutefois à un niveau très satisfaisant et a permis de financer les opérations d'investissement sans émettre d'emprunt.

Elle nous permet d'autre part d'afficher une capacité de désendettement correspondant à un peu plus de 9 ans (la norme requise étant de 12 ans) ce qui nous permet d'envisager le recours à l'emprunt pour financer de nouveaux investissements.

32 Elaboration d'un plan pluriannuel d'investissements

	Montant estimé de l'opération	2 018	2 019	2 020	2 021
Réhabilitation de l'ancienne décharge (résiduel)	193 000 €	52 000 €			
Aménagement de la Gare	384 000 €	384 000 €			
Aménagement de bureaux Mairie	60 000 €	60 000 €			
TOTAL Projets engagés	637 000 €	496 000 €	€ -	€ -	€ -
Travaux de voirie		40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Programme de maintenance Bâtiments Communaux		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Mise aux normes accessibilité		199 600 €			
défibrillateurs		500	500	500	500
meublier urbain		€ 10 000 €	€ 10 000 €	€ 10 000 €	€ 10 000 €
CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE sur 12 ans		60 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Réseau incendie et borne		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL Projets récurrents	€ -	345 100 €	135 500 €	135 500 €	135 500 €
Panneau électronique Espace Soulerol	10 000 €	10 000 €			
Aménagement de la RD 139 et RD 197 route de Franquevaux	200 000 €	200 000 €			
Voirie rue : de la Bouvine, Daudet, montée du cimetière, Berthaud	140 000 €	140 000 €			
Aménagement, sécurisation Rte de Saint-Gilles à hauteur de Puech Cocon	100 000 €	100 000 €			
Toiture des bâtiments Patrimoniaux Château Eglise (+ maîtrise d'œuvre)	240 000 €	240 000 €			
Réhabilitation Gymnase : isolation chauffage	50 000 €		50 000 €		
Extension de l'école et de l'ALSH	850 000 €	50 000 €	800 000 €		
Modification PLU	22 000 €	22 000 €			
TOTAL Nouveaux projets	1 612 000 €	762 000 €	850 000 €	€ -	€ -
avenue Yves Bessodes	200 000 €		200 000 €		
Aménagement ST acquisition foncière et travaux					
Aménagement de la place de la mairie	1 000 000 €				1 000 000 €
Plan local de Déplacement	15 000 €		15 000 €		
Réhabilitation du Dojo	80 000 €		80 000 €		
Création d'un court de tennis	50 000 €			50 000 €	
TOTAL Autres projets	1 345 000 €	€ -	295 000 €	50 000 €	1 000 000 €
TOTAL GENERAL		1 603 100 €	1 280 500 €	185 500 €	1 135 500 €

33 Tendances 2018 en matière d'investissement

Le financement prévisionnel de la section d'investissement en 2018

Virement estimé de la section de fonctionnement		400 000
Déficit d'investissement reporté augmenté des RAR		- 181 282
Capital de l'emprunt		- 234 000
Solde résiduel		- 15282
Ressources propres d'investissement		495 282
<i>Excédent capitalisé</i>	<i>181 282</i>	
<i>Amortissement</i>	<i>190 000</i>	
<i>FCTVA – TA</i>	<i>124 000</i>	
Capacité nette d'investissement		480 000
Subventions attendues et autres financements		350 000
RECETTES ATTENDUES TOTALES		
=		830 000
Capacité réelle d'investissement		

Les opérations d'investissements prévues en 2018

Opération d'investissement	Coûts prévisionnels TTC	Recettes espérées	
Réhabilitation de l'ancienne décharge	52 000 €	remboursé 50 %	
Aménagement de la Gare	384 000 €	entre 70% et 80% du montant hors taxe soit autour de 230 000 €	
Aménagement de bureaux Mairie	60 000 €		
TOTAL Projets engagés	496 000 €		
TOTAL Projets récurrents	345 100 €		
Panneau électronique Espace Soleyrol	10 000 €	Travaux pris en charge en grande partie par le département, reste à notre charge : trottoirs, éclairage, mise en sécurité...Fonds de concours possibles.	
Aménagement de la RD 139 et RD 197 route de Franquevaux	200 000 €		
Voirie rue : de la Bouvine, Daudet, montée du cimetière, Berthaud	140 000 €		amendes de police, et fonds de concours
Aménagement, sécurisation Rte de Saint-Gilles à hauteur de Puech Cocon	100 000 €		30 000 € et fonds de concours
Toiture des bâtiments Patrimoniaux Château Eglise (+ maîtrise d'œuvre)	240 000 €		50% de subventions sur le montant HT soit environ 90 000€
Extension de l'école et de l'ALSH	50 000 €		
Modification PLU	22 000 €		
travaux en régie	15 000 €		
TOTAL Nouveaux projets	770 000 €		
TOTAL GENERAL	1 611 100 €	350 000 €	

CONCLUSION GENERALE

Le budget primitif qui vous sera soumis le mois prochain reflètera les grandes orientations contenues dans ce ROB.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, la recherche continue de la meilleure utilisation possible des ressources existantes, seront plus que jamais à l'origine de nos choix budgétaires.

L'objectif final étant de dégager les ressources nécessaires au financement d'une politique d'investissement à la fois réfléchie et ambitieuse pour les années à venir.